

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 juin 2025**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **35**  
Nombre de représentés : **6**  
Nombre d'absents : **23**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN** à 13 h 30,  
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,  
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_058\_CC\_33**  
**Dépôt officiel de la candidature du**  
**Territoire de l'Ouest au label national**  
**"Ville et pays d'art et d'histoire"**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -  
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline  
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad  
OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel  
JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -  
M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel  
CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne  
CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE  
TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine  
BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal  
AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri  
GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick  
HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean  
MARCEAU

Nombre de votants : 41

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
02/07/2025

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE  
- M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain  
BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON -  
M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M.  
Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme  
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M.  
Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL -  
M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle  
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE  
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR  
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU  
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.  
Daniel PAUSE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

### **AFFAIRE N°2025\_058\_CC\_33 : DÉPÔT OFFICIEL DE LA CANDIDATURE DU TERRITOIRE DE L'OUEST AU LABEL NATIONAL "VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE"**

**Le Président de séance expose :**

#### **I/ Contexte**

La candidature du Territoire de l'Ouest au label national "Ville et pays d'art et d'histoire" s'inscrit dans le cadre du projet de territoire "Grand Ouest 2040", particulièrement dans son deuxième axe visant à faire de l'Ouest réunionnais *un territoire d'excellence culturelle qui valorise son patrimoine et préserve son identité*, qui intègre trois orientations génériques, mettant en évidence des priorités de préservation et de sauvegarde des patrimoines culturels matériel et immatériel, ainsi que de diffusion de la culture et de son accessibilité à l'ensemble des citoyens.

La sauvegarde du patrimoine bâti de l'Ouest (orientation 1) passe par un recensement des éléments remarquables à travers leur identification géolocalisée sur le terrain, leur description physique, architecturale et sociale ainsi que leur documentation y compris du point de vue numérique.

La création d'une offre culturelle de proximité, aux côtés de ses dernières, est jugée essentielle pour permettre un maillage de l'offre, notamment sur les mi-pentes et les Hauts. Elle participe à la volonté du Territoire de l'Ouest d'ouvrir l'accès à la culture au plus grand nombre et au rayonnement du patrimoine immatériel (orientation 2),

Le projet de territoire mentionne aussi explicitement la volonté de l'intercommunalité à s'engager dans la démarche de labellisation « Ville et pays d'art et d'histoire ».

Le conseil communautaire a validé la feuille de route de ce projet le 11 juillet 2024, prévoyant un plan d'action 2024-2026. Les cinq communes membres (La Possession, Saint-Leu, Saint-Paul, Trois-Bassins et Le Port) ont toutes délibéré favorablement entre décembre 2024 et février 2025, constituant ainsi le socle de la candidature (cf. annexes 1 à 5).

#### **II/ État d'avancement**

Plusieurs étapes ont déjà été réalisées, démontrant l'implication du Territoire de l'Ouest dans la mise en œuvre de la démarche :

- Novembre 2020 : Principe d'une réflexion acté par le conseil communautaire
- Septembre 2022 : Recrutement d'un chargé de mission spécialisé
- Juillet 2024 : Validation de la feuille de route par le conseil communautaire
- Décembre 2024 - Février 2025 : Délibérations favorables des cinq communes

Parallèlement, la ville de Saint-Paul a présenté un dossier de renouvellement de son propre label à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) le 12 février 2025.

### III/ Axes stratégiques du projet

Le plan d'action précité s'articule autour de trois axes complémentaires :

- **Axe scientifique et médiatique** : Constitution d'un socle de connaissances
- **Axe collaboratif** : Mutualisation des ressources et compétences
- **Axe structurant** : Organisation des ressources nécessaires

### IV/ Réalisations patrimoniales déjà engagées

Plusieurs actions significatives ont déjà été réalisées :

- Inventaire participatif en cours dans les cinq communes ;
- Intégration des éléments patrimoniaux dans le système d'information géographique du Territoire de l'Ouest, mutualisé avec les 5 communes ;
- Mise en place d'une couche patrimoniale à disposition des communes membres sur la plateforme interne du TO (DigDig) en partenariat étroit avec le service d'information géographique
- Numérisation 3D de bâtiments emblématiques (5 sites identifiés) ;
- Mise en place d'une plateforme numérique de visite virtuelle patrimoniale du Territoire en 3D, comprenant des ressources documentaires, iconographiques, artistiques, de podcasts et d'animation 3D (<https://phaonce.geloab.re>) ;
- Soutien méthodologique aux communes pour la mise en place de répertoires du patrimoine ;
- Deux expositions itinérantes remises à chacun des services culturels des communes membres pour une diffusion via le réseau de la lecture publique : "Les territoires culturels de l'Ouest" (2023) et "Esclavages, maronages, personnages" (2024) ;
- Organisation de plusieurs séminaires depuis 2023 sur les représentations patrimoniales, dont le dernier en date (avril 2025) portait sur la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel ;
- Constitution de fonds documentaires exceptionnels sur Mafate, à travers (Jean Philippe, 2023) et Arnold Jaccoud (2025).

### V/ Préfiguration du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

La stratégie de préfiguration du CIAP intercommunal s'articule sur trois niveaux :

- **Un lieu permanent d'exposition** (environ 50 m<sup>2</sup>) dans chaque commune, avec des sites déjà identifiés : Hôtel des postes à Saint-Leu, L'Alambic à Trois-Bassins, Maison Payet à La Possession, Longère Sudel Fuma à Saint-Paul, ancien Crédit foncier colonial à Le Port ;
- **Des lieux emblématiques *in situ*** avec mise en place d'une signalétique patrimoniale (maisons d'habitation, bâtiments publics, ouvrages d'art, bâtiments cultu(r)els...) qui ne font pas partie des éléments protégés au titre du label « Monument historique » et/ou lieux de pratiques immatérielles) répartis dans le territoire, pour lesquels le Territoire de l'Ouest pose un focus patrimonial. Concrètement, ce seront quelques panneaux d'interprétation pouvant intégrer des médias d'accompagnement comme de la réalité augmentée ou de l'intelligence artificielle servant à la médiation culturelle numérique. ;
- **Une visite virtuelle interactive en 3D** du territoire permettant de mettre en évidence trois niveaux d'intérêt patrimonial :
  1. Des centres d'intérêts géolocalisés mentionnés par des points présentant des éléments de patrimoine culturel matériel (maisons d'habitation, bâtiments publics, ouvrages d'art, bâtiments cultu(r)els...) et immatériel (lieux de pratiques artisanales, rituelles, festives, mémorielles...) pour lesquels une somme d'information est mise à disposition des utilisateurs ;
  2. Des zones d'intérêts mentionnées par des surfaces correspondant à des ressources naturelles (végétaux pour le tressage par exemple, mais aussi zone de protection des abords pour des monuments et sites protégés) ;
  3. Des tracés correspondant à la mise en évidence d'anciens chemins ou de voie de communication (chemin de fer).

Ce troisième aspect de la préfiguration du Ciap intercommunal est actuellement le plus développé par le Territoire de l'Ouest car il a été présenté officiellement au public lors du séminaire « Visibilité des patrimoines » le 28 juin 2024 : <https://phaonce.geolab.re>

## VI/ Cohérence patrimoniale du territoire

### Les atouts distinctifs du territoire

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250630-2025\_058\_CC\_33-DE



*Sur le plan matériel* : Nous disposons d'un patrimoine architectural diversifié qui raconte notre histoire :

- Les cases créoles traditionnelles, du littoral et des hauts, véritables marqueurs de notre identité
- L'architecture coloniale de nos centres historiques, publique et privée
- Le patrimoine industriel et portuaire
- Le patrimoine culturel officiel et populaire
- Les constructions contemporaines qui perpétuent l'adaptation au climat tropical

*Sur le plan immatériel* : Ce patrimoine bâti est indissociable de :

- Nos savoir-faire traditionnels en construction
- Nos musiques, nos danses, *nout kozé*
- Nos pratiques culturelles vivantes
- Nos lieux de mémoire, notamment ceux liés au marronnage
- Notre culture de l'adaptation et de résilience
- Nos traditions qui se transmettent de génération en génération

### Le cas exemplaire de Mafate

Le cirque de Mafate représente l'exemple parfait de cette fusion :

- Une architecture unique adaptée aux contraintes du territoire ;
- Des techniques de construction transmises localement ;
- Une évolution qui respecte l'identité du lieu ;

Un mode de vie qui conjugue tradition et modernité

L'Ouest réunionnais présente ainsi une remarquable diversité patrimoniale organisée en unités cohérentes :

- Cases traditionnelles créoles
- Architecture coloniale
- Habitat des années 1960-1970
- Zones commerciales récentes
- Architecture balnéaire
- Bâtiments agricoles traditionnels
- Architecture religieuse
- Architectures industrielles
- Constructions contemporaines bioclimatiques
- Architecture spécifique de Mafate

Cette diversité témoigne de l'évolution historique, culturelle et économique du territoire.

En parallèle, le patrimoine culturel immatériel fait partie des dimensions patrimoniales souvent négligées, notamment lors des projets d'aménagement au sein des collectivités locales.

Or, c'est là que réside l'une de ses forces car il constitue un formidable levier économique.

**Un inventaire recense au niveau national** des pratiques vivantes grâce à l'aide de communautés, de groupes et d'individus. Il a pour objectif de répondre aux obligations de la Convention Unesco. Il fournit également un outil de connaissance pour les publics.

L'Ouest de La Réunion regroupe en totalité ce qui a déjà été identifié et recensé :

- **Les pratiques sociales et festives** (fêtes communautaires, fêtes communales, foires...).  
À la Réunion, le bal tamoul est inscrit à l'inventaire national depuis 2022 ;
- **Les traditions et expressions orales** (proverbes, contes, comptines, légendes, mythes, chants, poèmes, prières, psalmodies...)  
À la Réunion, le conte traditionnel est inscrit à l'inventaire national depuis 2022 ;
- **Les pratiques physiques** (Les courses, joutes, jeux de lutte, de force, de tir et les pratiques spécifiques [navigation, équitation...]) ;
- **Les arts du spectacle** (Les pratiques instrumentales, chorégraphiques, chorales ou théâtrales).  
À la Réunion, le Maloya est reconnu au titre du Patrimoine mondial de l'humanité depuis 2009. Quant au Séga, il est inscrit à l'inventaire national depuis 2020 ;
- **Les jeux traditionnels** (balles, billes, boules, palets, quilles...);
- **Les rituels** (rites culturels, rites de passage, rituels liés à la naissance, au mariage et aux funérailles, serments d'allégeance, systèmes juridiques traditionnels...);
- **Les savoirs et savoir-faire** (artisanat, connaissances de la nature et de l'univers).  
À la Réunion, la vannerie du vacoa, les tisanes, boukè la tèt et Rod lo gèp sont inscrits à l'inventaire national respectivement depuis 2017, 2018 et 2023 ;

L'Inventaire national est régulièrement mis à jour. Il est intégralement consultable en ligne via les 7 thématiques que recoupe le Patrimoine Culturel Immatériel (<https://pci-lab.fr>).

## VII/ Aspect économique du projet

Le label représente un véritable levier de développement économique et constitue un outil stratégique pour :

- Renforcer l'attractivité économique du territoire ;
- Diversifier les sources de revenus des acteurs des communes membres ;
- Créer des synergies entre culture, tourisme et développement économique ;
- Positionner le Territoire de l'Ouest comme un pôle d'excellence en matière de valorisation patrimoniale.
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain renforçant l'attractivité de villes et centre villes.

Une collaboration forte est en cours de réalisation avec l'Office de tourisme intercommunal de l'Ouest afin de pouvoir :

- Renforcer l'offre culturelle déjà existante sur le territoire, en lien avec les communes membres,
- Coconstruire des produits innovants et attractifs inscrits dans la dynamique du tourisme culturel, conjuguant divertissement et enrichissement des publics ;
- Former les guides et prestataires touristiques, contribuant ainsi à créer des emplois directs et indirects grâce à la création d'une offre touristique enrichie en contenu patrimoniaux.

## VIII/ Modalités de collaboration avec les communes membres

Les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, de par leur intérêt historique et patrimonial et de par leurs programmes d'actions culturelles particulièrement engagées auprès de la population de leur territoire, sont entièrement légitimes et consentent à intégrer la dynamique de candidature au label « Ville et pays d'art et d'histoire » pilotée par le Territoire de l'Ouest dans le cadre d'une convention décennale liant le ministère de la culture et l'intercommunalité, ainsi que les communes membres.

Cette convention est un véritable outil de développement du territoire qui s'articule autour d'un projet d'étude, de prise en compte, de valorisation et d'animation du patrimoine dans toutes ses dimensions au sens de sa définition dans le Code du patrimoine et qui permet de coordonner et de fédérer les acteurs du territoire autour d'objectifs partagés. Elle permet de travailler en direction de tous les publics, touristes et population locale, adultes et jeunes.

Pour rappel, les actions développées dans ce cadre seront portées par l'intercommunalité en partenariat étroit avec les communes, et bénéficieront du soutien financier de la Dac Réunion et d'autres partenaires.

Les intérêts principaux motivant l'adhésion des communes à la démarche se situent dans deux orientations particulières :

- Attractivité du territoire communal
  - o Étudier le territoire par la réalisation de travaux de recherche qui contribuent à mieux éclairer les connaissances propres à son histoire et être utilisés dans le cadre des outils de planification d'urbanisme ;
  - o Mettre en valeur les patrimoines bâtis, anciens et contemporains, les centres et les périphéries, les paysages, les savoir-faire et les patrimoines immatériels ;
  - o Renforcer l'attractivité du territoire communal et favoriser son développement culturel, notamment à travers un tourisme de qualité
  
- Cohésion du territoire communal
  - o Sensibiliser les habitants que les visiteurs, en particulier les scolaires et les jeunes ;
  - o Dialoguer avec les habitants par la diffusion de publications et la mise à disposition d'outils de compréhension et de médiation du patrimoine ;
  - o Former les jeunes aux métiers de l'animation et de la valorisation du patrimoine

Chaque commune membre participera à la réalisation du programme de la candidature au label « Ville et pays d'art et d'histoire » à la hauteur de ses moyens matériels, financiers et humains. Elle bénéficie en retour de tout le soutien du Territoire pour ces actions, contractualisées dans le cadre d'une convention de mutualisation qui sera effectuée à l'issue de l'officialisation de la candidature au label « Ville et pays d'art et d'histoire » du Territoire de l'Ouest.

#### **IX/ Modalités de coopération avec la Direction des Affaires Culturelles**

La Direction des Affaires Culturelles (DAC OI) et le Territoire de l'Ouest travailleront en partenariat, dans le cadre d'un pacte préparatoire, afin d'aboutir au dépôt définitif de la candidature du Territoire, pour la fin du second semestre 2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER la signature du pacte culturel préparatoire de Territoire avec la Direction des Affaires Culturelles, préalable au dépôt ;**
  
- **AUTORISER le dépôt officiel de la candidature du Territoire de l'Ouest au label « Ville et pays d'art et d'histoire » ;**
  
- **AUTORISER le Président à représenter le Territoire de l'Ouest et à signer les actes administratifs se rapportant à cette candidature.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président